



## Avis public

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT #281

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2020, le conseil municipal de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a adopté le règlement #281 intitulé : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 130 125\$ POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT À SAUMURE.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre le 8 janvier 2021 et entre en vigueur à la date de publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 41, rue de l'Aqueduc, à St-Félix-de-Dalquier, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à St-Félix-de-Dalquier le 2<sup>e</sup> jour de février 2021.

Katy Fortier  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Katy Fortier, Directrice générale & secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 2 février, entre 9h00 et 17h00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 2 février 2021.

Katy Fortier  
Directrice générale & secrétaire-trésorière